

SOMMAIRE

Morale laïque, comme la FAML dont elle est l'expression écrite principale, est une revue engagée dans la défense et la promotion des laïcités philosophique et politique.

Les articles publiés s'inscrivent dans une ligne rédactionnelle cohérente et solidaire, en même temps qu'ils sont l'expression de la liberté intellectuelle de leurs

Nos lecteurs voudront bien comprendre que ces textes obéissent aux "lois du genre" adopté: une étude, un dossier, une note de lecture, un éditorial, un texte d'humeur ne sont à l'évidence pas de même nature.

C'est toujours avec plaisir et intérêt que nous accueillons en libres penseurs leurs observations, remarques et critiques.

Le comité de rédaction

ÉDITO	La laïcité: une idée claire ?	3
	Roger Thirion	
le CRI de la hulotte	Politique d'accueil des migrants: 65 années d'infamie	4
DOSSIER	Europe: sécularisation de la société, réactions des églises	5
	Europe: sécularisation de la société, réactions des églises	6
	François Foret	
	Science et foi	8
	Charles Susanne	
	Enseignement de l'évolution	10
	Charles Susanne	
	Bioéthique - aux larmes, citoyens	13
	Charles Susanne	
LAICITE	Belges/Belgen - Quelles différences ?	19
	Sonja Eggerickx	
REGARDS CRITIQUES	Comment Jésus est devenu Dieu	21
	Guy Jaspart	

Morale Laïque

Trimestriel d'information de la Fédération des Amis de la Morale Laïque

- rédacteur en chef: Daniel Leclercq
- comité de rédaction: José Béclard, Christian Du Pré, Maryane Fondu, Michel Parisel, Jean-Marie Sobrie, Roger Thirion
- ont collaboré à ce numéro: Sonja Eggerickx, François Foret, Guy Jaspart, Charles Susanne
- crédits graphiques: dlritter@sxch.hu,
- abonnements et secrétariat de rédaction: Myriam Goossens
- maquette et mise en page: Anne De Wolf Daniel Leclercq

Morale laïque est uniquement disponible par abonnement annuel de 4 numéros. Belgique: 10 € - Union européenne: 15 €

dexia: 068-2030844-79 54, Avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles tél. 02/476 92 83 - fax 02/476 94 35 info@morale-laique.be www.morale-laique.be

éditeur responsable: Christine Mironczyk, 54, Avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles

avec l'appui du Ministère de la Communauté française





La laïcité : une idée claire ?



l est rare que l'on ne reconnaisse pas à nos colloques le mérite d'aborder une thématique sociétale sinon majeure, du moins préoccupante. Plancher sur la sécularisation (il peut être significatif que le colloque use de ce terme un rien daté et sur la « réaction des églises » amènera - on peut le conjecturer - pas mal des intervenants à concrétiser, une fois encore, à remettre en situation, une fois encore, ces thèmes récurrents (combien de colloques antérieurs, entre autres celui de 2010, n'ont-ils pas abordé un questionnement fort proche ?), mais significativement de plus en plus flous - d'aucuns diront peut-être plus nuancés - et auxquels il conviendrait d'apporter la rigueur d'une analyse radicale : multiculturalité, interculturalité, neutralité, laïcité, retour du religieux ou de la religiosité, accommodements raisonnables, impartialité de l'état, et nous en passons.

Qu'est-ce à dire ? Oserions-nous dire en « dernière analyse » ?

Nous avons le sentiment que ce travail a déjà, à tout le moins, été abordé à maintes reprises. Mais qu'importe! Il ne sera pas inutile de le reprendre ne serait-ce que pour faire le point- et ce qui ne gâte rien avec des amis de l'UCL, sur les dernières avancées ou péripéties en la matière. Après tout les « Assises de l'interculturalité » ont terminé leurs travaux et il nous étonnerait fort que le colloque ne les évoque pas, d'autant qu'elles concluent dans une tout autre perspective que le Centre d'action laïque qui, peu avant, avait rendu publique sa « concrétisation de l'interculturalité dans un état impartial ». Pour le dire simplement : d'une part une approche multiculturelle et différentialiste, d'autre part, au nom de l'impartialité de l'Etat un non ferme à ce relativisme culturel. Sans oublier les « débaptisations » dont les démarches seraient - selon une certaine presse complaisamment entretenues par la FAML et le CAL... alors que la simple honnêteté intellectuelle devrait reconnaître que les « léonardises » - pour ne citer qu'elles! - y sont pour beaucoup. Bref le colloque 2011 abordera, de fait, des thèmes récurrents, mais en situation modifiée, laquelle nous imposera ce devoir intellectuel (comprendre le réel, en déterminer les causes) et politique (quel « vivre ensemble ?) Et dans quel contexte! La dérive nationaliste qui nous vaut la plus longue crise politique de l'histoire de Belgique n'est-elle pas très proche dans son essence d'une dérive d'inspiration communautariste ?

Mais revenons au document du CAL cité plus haut : il a fait l'objet d'une médiatisation ambigüe, à la limite de l'hostilité, tout comme le phénomène interpellant des « débaptisations ». « Le Soir », le grand journal de référence travaille fort ses titres et autres chapeaux : radicalisation, prosélytisme, anticléricalisme, même s'il prend la précaution élémentaire de les accompagner d'un point d'interrogation... Il prend, ce faisant, ses responsabilités, comme nous prendrons, à notre petite échelle, les nôtres. Remarquons qu'il les prend aussi, par l'intermédiaire - à tout le moins objectif (au sens philosophique premier du terme), volontaire, ou non, entre autres de Vincent de Coorebyter, directeur général du CRISP!, qui, quittant son habituelle réserve scientifique d'analyste s'interroge au sujet d'un CAL qui ne voit « aucune raison de renoncer à sa vision des rapports entre l'Etat, les religions et les individus ». Le politologue ajoute : « mais c'est à elle de démontrer qu'il ne s'agit pas d'une vision héritée du passé, et que cette vision n'est pas finalement porteuse de risque de discrimination symbolique ou juridique, même indirecte. Plus que les soupçons alimentés par la résurgence d'une pensée de droite, c'est sur cet enjeu que le débat gagnerait à se focaliser. »²³

Bigre! Au risque de déplaire, nous affirmons que l'histoire est là qui prouve à suffisance qu'il n'y aurait jamais eu de sécularisation, ni de laïcité sociétale (en l'occurrence très discutée, n'est-ce pas ?) sans une gigantesque bataille d'idées prenant leurs distances - avec quel courage - par rapport aux dogmes, par rapport aux idéologies dominantes, aux contrôles policiers, aux persécutions. C'est la raison fondamentale qui fait que pour nous le concept opératoire de laïcité est à la fois un projet politique et un projet philosophique. Que celui-ci ne s'assimile pas au seul agnosticisme, au seul athéisme, c'est là une évidence, tout en précisant qu'il est cependant consubstantiel d'un libre examen à tout le moins méthodique, de même que d'un ensemble de principes et de valeurs moraux et politiques qui sont ceux des droits humains non négociables, garantis par un état impartial. Il y a donc, pour nous, une « formule liminaire » de la laïcité (cette expression que nous empruntons à Roger Martin du Gard devrait plaire à Vincent de Cooorebyter qui trace nos frontières) en-deçà de laquelle, celle-ci s'évapore au profit d'aventures autoritaires, ou pire, violentes, ou d'une condescendance arrogante pour celles et ceux qui assument leur alpha privatif, mais qui devraient comprendre ce faisant qu'ils n'ont rien à dire... Un « tapis roulant », comme le disait Koestler. Nous ne l'emprunterons pas.

Roger Thirion

- 1. Le professeur Felice Dassetto(UCL), sociologue, président du Centre interdisciplinaire de l'Islam dans le monde contemporain, n'a pas hésité à livrer au « Soir » (10 et 11 novembre 2010) un billet d'humeur : « Des assises de l'interculturalité mal assises » Il écrit, entre autres : « De quoi parle-t-on ? » et de se poser la question de la pertinence de confondre délibérément l' « interculturel » et le fait minoritaire avec des « expressions identitaires rigides » et de plaider pour un « espace public laïcisé et déconfessionnalisé ».
- 2. Vincent de Coorebyter livre au « Soir » (22 et 23 novembre 2010) ces « variations » sous le titre interpellant des « frontières de la laïcité » Une manière sinon de mise en demeure, du moins de mise en garde ?
- 3. Pierre Galand et Eliane Deproost, nommément interpellés par le directeur général du Crisp lui ont répondu dans le grand quotidien vespéral sous la forme d'une « carte blanche » (1 décembre 2010) « Non, il n'y a pas d'intégrisme laïque »... Nous nous sommes laissé dire que les titres ne sont pas toujours choisis par l'auteur lui-même... mais par la direction du quotidien.

Politique d'accueil des migrants : 65 années d'infamie

Ala fin 2008, 16 millions d'êtres humains, souvent par familles entières, avaient été contraints, pour échapper aux persécutions, aux guerres ou à la misère profonde, de demander l'asile à des pays étrangers ou de s'y introduire clandestinement. Ce drame humain n'a pas empêché notre Premier Ministre de déclarer au Standaard, le 22 novembre 2010, qu'il fallait « en finir avec cette image » d'une Belgique où « tout est possible et [où] tôt ou tard on pourra bénéficier d'une régularisation ». Et de promettre qu'il veillerait personnellement à ce que les demandeurs d'asile déboutés soient expulsés rapidement.

Ces paroles, évoquant le vieux thème xénophobe de « l'invasion étrangère », étaient prononcées au moment où l'hiver précoce menaçait de faire mourir de froid et de faim 7 600 de ces naufragés des horreurs planétaires, réduits, faute de places d'accueil disponibles, à coucher dans des squats immondes, des halls de gares ou à la rue. Ces carences inadmissibles de la Belgique étaient dénoncées fermement, le 30 novembre 2010, par la représentante en Belgique du *Haut Commissariat de l'ONU pour les Réfugiés*. Elle pointait du doigt l'imprévoyance de notre pays, incapable de respecter ses propres lois et les traités internationaux¹ pour 20 000 demandeurs d'asile alors qu'il y a dix ans, elle avait pu le faire pour plus du double !

Que M. Leterme, dirigeant d'un Etat de droit, ose s'attaquer à des personnes désemparées que son gouvernement, par incurie, et sans doute par calcul sordide², oblige à vivre comme des bêtes, montre les dérives éthiques dont certains de nos responsables politiques sont capables.

Mais, sans doute est-il bien naïf de s'en étonner, tant il est vrai que, dans l'histoire de la grande immigration chez nous, comme dans la plupart des pays nantis d'Europe, le cynisme et le mépris de la personne humaine ont été constants, qu'il se fût agi de gérer les flux migratoires – volontairement provoqués – selon la « politique du robinet »³ ou de traiter indignement les demandeurs d'asile et les sans-papiers. Ces centaines de milliers de « bras » importés n'ont jamais été qu'une «force de production » ou parfois de « reproduction »⁴.

Cette « philosophie » a conduit, chaque fois que c'était possible, à se débarrasser de ceux qui n'étaient plus productifs⁵ ou à ériger, aux confins de l'Union Européenne, des barrières physiques meurtrières⁶ ou législatives im-

Suite page 23

¹ La loi belge impose la prise en charge, par l'organisme Fedasil, de l'hébergement de tous les demandeurs d'asile. Quant aux obligations internationales, elles sont spécifiées, entre autres, dans la *Convention de Genève* (28/7/51), son *Protocole additionnel* (31/7/67) et la *Déclaration sur l'asile territorial* (14/12/67).

² Pour Yvan Mayeur, président du CPAS de Bruxelles et député, cette crise de l'asile est due à la « volonté idéologique de certains membres du gouvernement, surtout flamands et de droite, qui ont réussi à contaminer les autres. Leur logique c'est de ne rien faire, de ne pas aider les demandeurs d'asile pour ne pas les encourager à venir en Belgique. » Voir Télémoustique du 8/12/2010 pp.28-29.

³ Sous la pression du patronat ayant besoin d'une abondante main-d'œuvre bon marché pendant les périodes de haute conjoncture économique, on ouvrait largement les frontières à l'immigration, ou bien on les fermait hermétiquement dans les périodes de basse conjoncture.

En Belgique, c'est le célèbre « rapport » du démographe français Alfred Sauvy (Conditions du Développement économique et mesures à prendre en vue d'un renouveau général, in Revue du Conseil Economique wallon, 1962), mettant l'accent sur le vieillissement rapide de la population wallonne qui a servi de base pour justifier, devant l'opinion publique, la politique de regroupement familial devant entraîner un rajeunissement de ladite population.

⁵ Par exemple, pendant la grande immigration des mineurs italiens en Belgique (de 1947 à 1957), ceux qui tombaient malades ou étaient victimes d'un accident les empêchant de continuer à travailler en fond de mine étaient rapatriés d'office après avoir été internés dans un camp de travail où ils étaient forcés de gagner de quoi payer leur billet de train pour l'Italie.

⁶ Citons, par exemple, l'énorme mur de barbelés, coupants comme des rasoirs, érigé entre le Maroc et l'enclave espagnole de Ceuta pour empêcher l'entrée de migrants subsahariens en Espagne. En septembre 2005, les policiers espagnols et marocains n'hésitèrent pas à tirer sur un groupe de ces migrants, massacrant au moins 13 d'entre eux.

DOSSIER

Europe: sécularisation de la société réactions des églises



Europe: sécularisation de la société, réaction des Eglises

Dieu n'est pas mort en Europe, pas plus qu'il n'est de retour ou n'est ressuscité : il a toujours été présent en ne cessant de muer. Décrypter ce qui se passe aujourd'hui en termes de revanche contre le sécularisme ou d'un nouveau round de l'affrontement de l'Etat et des Eglises est un anachronisme. Le vieux continent est bien cette région du monde qui se caractérise par son exceptionnel niveau de déclin des croyances et des pratiques religieuses.

ais cette sécularisation est moins l'éradication de la religion que sa transformation. Les Européens croient moins, et de manière plus libre, plus flexible, faisant volontiers leur marché de « biens de salut » en puisant indifféremment dans ce que les grandes traditions ont à leur offrir ou en réalisant leur propre bricolage sur les grandes questions existentielles et identitaires. Institutions politiques et religieuses sont confrontées à une même perte d'emprise sur leur base sociale. Leur connivence parfois affichée est moins une nouvelle alliance du trône et de l'autel pour remettre la société en tutelle que la mise en commun de leurs incertitudes, un tango hésitant

entre puissances temporelle et spirituelle à la recherche de principes directeurs

La religion est un facteur du jeu politique, notamment au Parlement européen. Les partis confessionnels sont globalement sur le déclin à travers le continent, mais les croyances et les convictions philosophiques qui leur font contrepoids fonctionnent comme des arguments de différenciation et de mobilisation. Si la démocratie chrétienne n'est plus le bras armé de l'Eglise, la référence religieuse est laissée en « open source » pour le libre usage de qui veut y puiser, et ce au déplaisir éventuel des hiérarchies confessionnelles.



On constate par ailleurs le renforcement du lobbying religieux, porté par la montée en puissance depuis les années 1980 de la représentation d'intérêts en général. En la matière, la concurrence libre et non faussée n'est pas synonyme de stricte égalité. Mieux vaut être une religion majoritaire à l'implantation ancienne qu'une confession ou une conviction émergeant plus récemment sur la scène politique et moins bien pourvue sur le plan démographique et financier.

Le lobbying heurte certaines cultures politiques qui y voient des interférences avec la formulation de l'intérêt général. Il est beaucoup mieux reçu dans les modèles pluralistes où la religion a été dès le début de l'histoire nationale du côté de la modernité et de la construction de l'Etat. Les communautés religieuses et philosophiques s'y rallient ellesmêmes bon gré mal gré pour profiter des opportunités offertes par le traité de Lisbonne leur réservant un canal spécifique par rapport au reste de la société civile pour entretenir un dialogue ouvert, transparent et

régulier avec les institutions européennes. La tension est constamment sous-jacente entre conversion obligée au langage de la raison publique et de la diversité pour se faire entendre de la puissance politique, des autres confessions et des noncroyants, au risque de perdre en cohérence et en authenticité, et tentation de se replier sur une vérité qui parle fidèlement aux croyants mais reste inaudible aux autres.

En matière de gestion institutionnelle et de politique publique, l'UE respecte les ???? et ne préjuge pas des systèmes nationaux de régulation des cultes. Les institutions européennes n'ont pas de compétences directes en la matière mais rencontrent de plus en plus fréquemment le religieux dans leur action normative. Dans l'ensemble, les acteurs supranationaux - juges compris - se montrent très prudents dans leur stratégie politique et juridique à l'égard du religieux. Le souci est de ne pas entrer en conflit avec les autorités nationales sourcilleuses quant à leurs prérogatives, et de ne

pas s'exposer inutilement à propos des dossiers sensibles, sachant que le gain en termes de légitimation reste très incertain.

Le colloque revient sur ces problématiques en mettant notamment l'accent sur les adaptations de la société civile au changement.

Des analystes et des praticiens des relations entre politique et religion proposent des éclairages croisés et pluralistes sur ces questions en perpétuel renouvellement.

François Foret

Science et

Pour éviter le conflit entre science et foi, on propose la séparation des deux magistères (la NOMA de S. Gould). Il s'agit d'un non-empiètement, il n'y aurait pas d'interférence dans la mesure où science et religion répondraient à des besoins humains différents. Descartes proposait déjà de séparer l'ordre de la raison et celui de la foi pour rendre son indépendance à la science. Ce n'est qu'en abandonnant les arguments d'autorité que la raison peut fonctionner efficacement.

a science est une conquête « tardive » de l'histoire humaine. La théologie avait auparavant occupé ce domaine de recherche des faits et elle continue souvent à prescrire l'enseignement de concepts scientifiquement absurdes. Ne nions cependant pas le fait que des scientifiques à tendances religieuses existent. Ils essaient de séparer science et religion, ils pratiquent un matérialisme de laboratoire et déclarent que les questions ultimes ne relèvent pas de la science.

Pour eux, la religion s'occupe de vérités d'un autre ordre que la science, et leurs discours présentent volontiers la religion comme quelque chose d'éthéré, qui, de fait, cherche à éviter le conflit avec les sciences. En réalité, n'est-ce pas parce que ce conflit a déjà eu lieu et que les religions l'ont perdu ? Ainsi, après avoir longtemps rejeté l'idéal démocratique (la liberté d'expression, la liberté de presse, la tolérance, les droits le l'homme, la démocratie, qui sont des conquêtes arrachées petit à petit au pouvoir des Eglises), les Eglises s'en réclament actuellement. Cependant, quand les décisions ne leur conviennent pas, elles en reviennent vite à l'autorité divine et font pression sur le politique.

Le matérialisme scientifique affirme que la substance du monde n'est pas spiritualiste, mais qu'elle est de nature matérielle. Le savoir scientifique se base toujours sur la comparaison d'une théorie avec l'observation ou l'expérimentation, il est donc basé sur la réalité du monde. Cette orientation matérialiste qui fonde le savoir est valable pour tous les scientifiques.

« Aucune découverte n'est définitivement explicative: toutes ont soulevé plus de problèmes qu'elles n'en ont résolu. Une théorie ne doit pas devenir un dogme. La science ne constituera jamais un moyen d'atteindre la certitude : c'est ce qui la différencie de la religion. Sa fragilité fait sa noblesse : car elle ne nous retient prisonnier d'aucun système et nous invite au dépassement. Et sa légitimité ne fait plus de doute, dès qu'elle aide à mieux comprendre le monde et conduit à transformer la condition humaine. » (J. Ruffié 1982, cité par R. Orban 2009)

Dans ces rapports entre science et foi, certains thèmes sont très sensibles. Cela a été le cas de l'héliocentrisme et donc de l'affaire Galilée. L'évolution en est un autre exemple : il s'agit même d'un exemple qui, de tout temps et quelles que soient les religions, provoque des conflits parfois violents. L'évolution en dehors du dessein divin est opposée à certains dogmes, heurte donc certaines convictions religieuses. C'est une observation qui peut aussi aisément s'étendre à l'ensemble des discussions bioéthiques : il y a opposition entre une tendance désirant ne pas limiter les libertés individuelles et les progrès technoscientifiques et une tendance voulant limiter ces libertés

au nom d'une conception religieuse de la vie humaine.

En Europe, les Eglises tentent clairement d'influencer la politique européenne à tous ces niveaux. Nous l'illustrerons dans de prochains articles, sur l'enseignement de l'évolution et sur la bioéthique.

Les sciences du vivant et de la santé font des avancées rapides, considérables et parfois même audacieuses, qui ont mis la nature humaine en question. La fixité de la nature humaine, présente chez le philosophe Aristote et devenue un des dogmes de la théologie chrétienne n'existe plus! Darwin a « animalisé » l'homme, résultat d'une évolution commune à toutes les espèces. L'homme dorénavant manipule (voire dirige) la matière vivante et même l'esprit, depuis les développements de la neurobiologie.

Au lieu de vouloir interdire ces « manipulations » de manière absolue, mieux vaudrait développer une culture scientifique dans nos sociétés pour éliminer des préjugés et des perceptions erronées. De plus, la liberté de recherche, au lieu d'être abolie pourrait être régulée par des procédures publiques.

On ne peut nier que raison et progrès sont les promesses de la modernité et que les progrès de la science, les avancées technologiques et celles de la médecine ont permis d'alléger la vie de l'être humain et indirectement le développement progressif des droits de l'homme. « En libérant l'homme du mystère, en désenchantant le monde, la science a permis l'émergence d'une conception égalitaire de l'homme. Elle a favorisé l'avènement des modes démocratiques de gouvernement.... L'efficace de la science, en dépit des mésusages qui en ont été trop souvent faits, a été véritablement dans le sens de la libération de l'homme » (C. Javeau, 1986) 1. Le rejet de la démarche scientifique est l'une des menaces les plus sérieuses contre les droits de l'homme.

Ah ces merveilleuses lacunes ! que saint Augustin mentionnait déjà : « // y a une autre forme de tentation encore plus dangereuse, c'est la maladie de la curiosité. C'est ce qui nous pousse à essayer de découvrir les secrets de la nature, ces secrets qui dépassent notre entendement, qui ne peuvent

1 Claude Javeau 1986 *Leçons de sociologie.* Méridiens Klincksieck

nous servir à rien et que l'homme ne devrait pas aspirer à connaître » (cité par R.Dawkins 2008).²

« Mais ne nous y trompons pas, attaquer la neutralité philosophique de la science n'est qu'une étape vers une attaque frontale de celle de l'enseignement. Et la neutralité de l'éducation est bien trop importante pour la possibilité d'un vivre-ensemble sociétal que pour que sa préservation ne soit pas et ne reste pas, toujours, une priorité. » (L. Perbal, 2009). 3

L'éducation doit se conjuguer avec le vivre-ensemble, la liberté individuelle et le devoir d'humanisation.

Depuis les Lumières, les places respectives de la raison et de la foi ont évolué : la religiosité correspond actuellement plus à une démarche spirituelle individuelle. Mais, presque en contradiction avec ces changements, les Eglises infiltrent, de plus en plus, le discours politique au niveau européen. La liberté, l'égalité, la fraternité sont des conquêtes, qui doivent être continuellement approfondies et surtout défendues.

L'harmonie démocratique est un travail toujours inachevé, elle exige que nous maintenions nos principes humanistes, et que nous abordions les problèmes humains à la lumière de la raison, sans préjugés ni idées préconçues. Il nous faut continuer à défendre ces principes, même si notre société souffre du syndrome d'un consensus mou, une société où la laïcité est tolérée, surtout si elle se tait, qu'elle ne fasse pas de vagues et qu'elle ne dérange pas en remuant des questions sensibles.

Beaucoup estiment trop vite que la libération de l'Etat de la tutelle cléricale est un fait acquis. C'est faire semblant de ne pas voir les positions, de plus en plus conservatrices, de l'Eglise vaticane, mais aussi celles de l'islam fondamentaliste, des Eglises évangélistes, des sectes comme l'Eglise de scientologie ... C'est être aveugle face à leurs tentatives d'influencer la puissance politique, nationale et européenne.

La laïcité, sans adjectif, ni positive ni négative, ne saurait être défigurée par des propos sans fondements. Elle ne se réduit pas à la liberté de croire ou de ne pas croire accordée avec une certaine condescendance aux «noncroyants». Elle implique la plénitude de l'égalité de traitement des athées et des croyants. Cette égalité, à l'évidence, est la condition d'une véritable fraternité, dans la référence au bien commun. Dans Les frères Karamazov, Dostoïevski fait dire à Pierre Alexandrovitch « L'humanité trouvera en elle la force de vivre pour la vertu, même sans croire à l'immortalité de l'âme. Elle la trouvera dans l'amour de la liberté, de l'égalité, de la frater-

Charles Susanne

² R. Dawkins 2008 *Pour en finir avec Dieu.* Robert Laffont

³ Perbal Laurence 2009 Croyances créationnistes et usage abusif de la science. Dans Darwin, 200 ans après. Un regard laïque. Eds. C. Susanne et G. Sand, GOB, 241-254

Enseignement de l'évolution

Dans les rapports entre science et foi, certains thèmes sont très sensibles. L'évolution en est un exemple : il s'agit même d'un exemple qui, de tout temps et quelles que soient les religions, provoque des conflits parfois violents. L'évolution en dehors du dessein divin est opposée à certains dogmes, heurte donc certaines convictions religieuses.

es positions des Eglises évoquent différentes formes de créationnisme, qui a même fait son apparition dans l'agenda politique européen1. Ne nous étonnons pas qu'en fonction des percées créationnistes en Europe, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe ait adopté, le 4 octobre 2007, une résolution (portant le numéro 1580/2007) intitulée « Les dangers du créationnisme dans l'éducation ». Cette résolution est très modérée : elle dit « s'opposer fermement à l'enseignement du créationnisme en tant que discipline scientifique, ou dans tout cadre disciplinaire autre que celui de la religion ». Il ne s'agit pas d'antagonisme. « Science et croyance doivent pouvoir coexister». Le texte dit donc simplement que le créationnisme n'est pas une matière scientifique et qu'il ne doit donc pas être enseigné dans les cours de sciences ; il établit clairement la distinction essentielle entre les différents plans de la science, de

la croyance et leurs enseignements respectifs.

Le point 1 de la résolution dit : « L'objectif de la présente résolution n'est pas de mettre en doute ou de combattre une croyance ; le droit à la liberté de croyance ne le permet pas. Le but est de mettre en garde devant certaines tendances à vouloir faire passer une croyance comme une science. Il faut séparer la croyance de la science ». Il est intéressant de noter que la résolution aborde également le créationnisme comme une menace pour les droits de l'homme (articles 2 et 12) et dénonce l'agenda politique caché de mouvements politiques d'extrême droite et de visées théocratiques (article 13). L'enjeu de la résolution est clairement la responsabilité politique de maintenir une culture scientifique et de la promouvoir sans menacer la liberté de conscience. Le point 7 met en lumière le risque de confusion pour l'enfant entre croyances et science, le point 9 rapporte l'amélioration des conditions de vie liées aux sciences, le point 11 les dangers pour le développement des technosciences, le point 15 insiste sur le besoin de renforcer l'enseignement des sciences. Dans les conclusions, point 19, les Etats membres sont encouragés « à s'opposer fermement à l'enseignement du créationnisme en tant que discipline scientifique au même titre que la théorie de l'évolution en général et à ce que des thèses créationnistes soient présentées dans tout cadre

¹ C.Susanne et G. Sand, 2009, Darwin, 200 ans après. Un regard laïque. GOB, 340p;

C. Susanne, 2009, Evolution et origine des êtres humains. Comment les sciences deviennent une condition de l'humanisme. In P. Danblon, G. Sand et C. Susanne, 2009, Evolution. La Pensée et les Hommes, 13-27;

C. Susanne, 2010, Enseignement de la connaissance critique, L'exemple de l'enseignement de l'évolution. In C. Susanne et M. Voisin, Enseignement public : Quel engagement? Quelle neutralité? CEDIL, 33-43.

disciplinaire autre que celui de la religion ».

Auparavant, le Bureau du Conseil avait tenté d'encommissionner ce rapport (rapporteur : Guy Lengagne, ancien député et ancien ministre français); après un vote favorable unanime de la commission, sauf une abstention le 31 mai 2007 à Saint-Pétersbourg, il y avait eu le 26 juin suivant un refus de discussion adopté par 64 votes contre 46 et 10 abstention. Le rapporteur Guy Lengagne déclara : « Ceci a montré que le "cancer" est plus avancé que l'on pense et plus avancé que l'influence des seuls milieux intégristes » et « Nous assistons aux prémices d'un retour au Moyen Age ». Guy Lengagne ne voit cependant pas dans ce refus une volonté de l'Assemblée elle-même, mais plutôt le résultat de manoeuvres concertées de ceux qui veulent par tous les moyens, autant religieux que sectaires, lutter contre la théorie scientifique de l'évolution et imposer les idées créationnistes qui relèvent de la croyance. « Nous avons eu affaire à de violentes oppositions de la part d'un parlementaire russe, soutenu par des Hongrois, il assimilait l'évolutionnisme au stalinisme, au nazisme et au terrorisme et même aux attentats du 11 septembre ! J'ai honte de ce Conseil de l'Europe où j'ai passé dix ans de ma vie !» « La cible première des créationnistes contemporains, essentiellement d'obédience chrétienne et musulmane, est l'enseignement. Nous sommes en présence d'une montée en puissance de modes de pensées qui, pour mieux imposer certains dogmes religieux s'attaquent au cœur même des connaissances scientifiques. » « On se voile la face, on refuse de regarder; la fuite devant la réalité est un vrai fléau de ce temps ». Luc Vandenbrande (droit canon de la KUL, président du groupe du Parti populaire européen et des démocrates chrétiens au Conseil de l'Europe) a été traité par ce rapporteur de « fondamentaliste indigne d'être un homme politique »!!

En octobre 2007, la résolution sera néanmoins votée. Cependant, un tiers des parlementaires européens du Conseil de l'Europe ont voté contre cette résolution (adoptée par 48 votes pour et 25 contre, essentiellement de tendance chrétienne, dont le président belge du groupe PPE-démocrates chrétiens Luc Vandenbrande).

A l'origine du refus de discussion en

commission et des votes négatifs, il a été mis en évidence que le Vatican est intervenu directement par une lettre pour que ce rapport ne soit pas adopté : une « injonction » suivie par Luc Vandenbrande et sa fraction PPE-démocrates chrétiens. Cette lettre émane de la Mission du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe² : notons donc que le Vatican est intervenu directement au sein d'une instance démocratique. Après le vote, il a persisté par un article virulent du cardinal Schönborn dans le New York Times, rejetant le contenu même de cette résolution³.

De manière significative, L.L. Christians (2009)4, professeur de droit des religions à l'Université catholique de Louvain, ne trouve pas cette résolution suffisamment « balancée » et ne parle pas de la pression du Vatican sur le Conseil de l'Europe lors du vote. Il cite cependant l'opposition de la formation politique du PPE/DC et les paroles de Madame Bemelmanso Videc (PPE, Pays-Bas) qui trouve le rapport trop schématique sur la présentation du dessein intelligent. « Le croyant comprend que son âme a été créée par Dieu et qu'il n'est pas le fruit d'une sélection aveugle. Il faut donc compléter l'éducation scientifique des élèves en leur donnant le sens de la dimension spirituelle de la condition humaine. »

En fait, les religions, mais aussi des institutions telles que l'Université interdisciplinaire de Paris, ont bien compris qu'elles ont intérêt à brouiller les limites entre les domaines religieux et scientifiques.

« Mais ne nous y trompons pas, attaquer la neutralité philosophique de la science n'est qu'une étape vers une

2 On y lit: « Comme suite à la démarche entreprise par Mgr Rallo auprès de vous à ce sujet, je me permets de soumettre avec déférence les réticences de mes Autorités sur ce projet. Le Saint-Siège estime que, en ce moment, le mieux serait que ce projet ne soit pas adopté. Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir abonder dans ce sens »

3 Susanne C., 2010, Science et religion: guerre ou paix ? Le retour du créationnisme, aux larmes... citroyens. Mémogrames, 524 p.

4 Christians L.L, 2009, Le créationnisme et les balises du droit en Europe à propos de la résolution 1580 (2007) de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. In Adam et l'évolution. Islam et christianisme confrontés aux sciences. Eds B. Maréchal et F. Dassetto. Academia Bruylant, 233-247.

attaque frontale de celle de l'enseignement. Et la neutralité de l'éducation est bien trop importante pour la possibilité d'un vivre-ensemble sociétal que pour que sa préservation ne soit pas et ne reste pas, toujours, une priorité. » (L. Perbal, 2009)⁵.

L'éducation doit se conjuguer avec le vivre-ensemble, la liberté individuelle et le devoir d'humanisation.

Charles Susanne

⁵ Laurence Perbal, 2009, Croyances créationnistes et usage abusif de la science. In Darwin, 200 ans après. Un regard laïque. Eds. C. Susanne et G. Sand, GOB, 241-254.

Bioéthique aux larmes ... citoyens

Dans ces rapports entre science et foi, certains thèmes sont très sensibles. En Europe, les Eglises tentent clairement d'influencer la politique européenne à différents niveaux, c'est le cas pour les discussions bioéthiques : il y a opposition entre une tendance désirant ne pas limiter les libertés individuelles et les progrès technoscientifiques et une tendance voulant limiter ces libertés au nom d'une conception religieuse de la vie humaine.

Comme dans le cas du créationnisme, le danger est qu'une tendance religieuse impose à toute la société sa propre conception de la dignité humaine. C'est clairement le cas dans des débats en Europe concernant l'euthanasie ou le statut de l'embryon. Tout individu doit être respecté, mais qui décide de la dignité humaine? Le fondamentalisme chrétien dérape fréquemment à ce sujet.

La définition de la vie humaine conduit à des prises de position très différentes, alors qu'il est clair que, de la fécondation à la naissance, le développement est continu et ne présente pas de changements de statut, même si pour des raisons pratiques on parlera de pré-embryon (jusqu'à 14 jours)¹, d'embryon et de fœtus ensuite. Dans des conditions normales, pratiquement trois embryons sur quatre ne se développeront pas.

Essentiellement, il faut distinguer la position de tradition chrétienne où la personne est présente dès la conception² de la position où l'embryon a une valeur croissante au fur et à mesure de son développement et où le jugement de la mère est considéré comme essentiel. Dans le premier cas, la vie humaine, y compris l'âme et l'esprit, est présente depuis la fécondation : le statut est universel et non discutable, puisque fondé sur des facteurs théologiques et transcendantaux. Dans le second cas, le statut est déterminé par la mère elle-même et par un projet parental : le choix dépend donc de facteurs personnels et subjectifs et non de facteurs absolus.

Admettre cela, admettre que la vie humaine est un phénomène continu implique que chacun puisse librement définir la vie d'un être humain à concevoir en fonction de ses propres concepts philosophiques.

En bioéthique, on trouve souvent des « vérités » sans que l'auteur définisse sa position philosophico-religieuse. C'est le cas particulièrement avec une expression aussi commune que vague de « dignité humaine ». La dignité humaine est essentielle puisqu'elle est mentionnée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948), le Pacte des droits économiques, sociaux et poli-

2 Cette position n'est prise qu'en 1869 par Pie X et reste la position actuelle de l'Eglise catholique. Elle est aussi la position de l'Académie pontificale pour la vie créée le 11 février 1994 par Jean-Paul II. Certains théologiens nuancent ce discours en disant ne pas savoir quand l'âme s'incorpore mais que le doute doit profiter à l'embryon, nous devrions donc faire comme si dès la conception une personne humaine existerait.

^{1 14} jours est une convention utilisée souvent par les anglo-saxons notamment. Elle correspond à deux observations: 1) après 14 jours, il n'y aurait plus de scission gémellaire; 2) la ligne primitive (précédant le système nerveux central) est ébauchée.

tiques (ONU,1966). La notion apparaît aussi dans des Conventions de bioéthique, telles que la Convention pour la protection des droits de l'homme et la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine (Conseil de l'Europe) et la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme (UNESCO).

La notion de dignité est plurielle, elle est indéterminée dans la mesure où elle implique des enjeux sociaux et politiques. Qui décide de la dignité ? Dignité de l'embryon, du génome, des organes humains ? Le droit à mourir dans la dignité ou s'opposer à l'euthanasie au nom de la dignité de la vie ?³ Avant de définir la dignité humaine, encore faudrait-il s'entendre sur la définition de l'homme! Les religieux aiment jouer sur ces termes en évitant souvent de définir les enjeux et les arrière-plans idéologiques.

En bioéthique, la dignité humaine est souvent liée à l'origine divine de l'homme et à sa nature spirituelle, elle est alors utilisée pour défendre des conceptions sans devoir les argumenter : il s'agit d'une sorte de tabou utilisé pour proposer des interdictions considérées comme universelles. Au nom d'un contenu religieux, on prétend mettre fin à tout débat puisque la dignité humaine aurait une valeur absolue.

Ces références à la dignité humaine ne sont donc le plus souvent pas neutres, elles sont réductrices et elles sont manipulées par un parti pris philosophique reprenant des conceptions spiritualistes chrétiennes et se basant sur un plan finalisé de la nature. La dignité humaine, si elle n'est pas couplée à l'autonomie de la personne, correspondrait alors à la sacralité de la vie. Dans le concept de Droit à mourir dans la dignité par exemple, celle-ci ne peut être que couplée à l'autonomie de la personne pour évaluer sa propre qualité de vie.

Il est naturellement légitime de rappeler que toute personne a droit au respect et donc à la dignité. Mais il n'est pas normal que l'on utilise ce concept noble des droits de l'homme

3 A l'euthanasie, le Vatican oppose souvent les soins palliatifs, alors que tous, quelle que soit notre philosophie, nous y sommes favorables. Ce qui importe est la liberté de pouvoir mourir dans la dignité, et de ne pas donner un pouvoir salvique à la douleur.

pour promouvoir des interdits sur l'avortement, l'euthanasie, le clonage thérapeutique... et pour, dans les faits, limiter, voire diaboliser, toute pensée libre et tout débat critique. On essaie par là, dans certaines conventions, de clore un débat et d'exclure des positions laïques.⁴

Procréatique.

Prenons l'exemple de la procréatique. La reproduction humaine s'est depuis des millénaires déroulée suivant des règles uniquement naturelles, impliquant l'enfantement dans la douleur et aussi une mortalité élevée de la mère et de l'enfant. Par après, la médecine moderne est parvenue à mieux la contrôler, à diminuer les taux de mortalité, à proposer des techniques contraceptives. Actuellement, cette médecine propose bien d'autres possibilités court-circuitant la « nature » humaine via l'insémination artificielle, la fécondation in vitro, le diagnostic préimplantatoire, la mère porteuse, la grossesse postménopause et bientôt le clonage thérapeutique. Mais ces progrès provoquent des réactions dogmatiques. Ne parle-t-on pas d'attentat à la condition humaine? Le prix Nobel de médecine 2010, décerné au professeur Robert Edwards, comme pionnier de la fécondation in vitro, n'a-t-il pas été critiqué par le Vatican ?5 Même dans le domaine de la procréatique, ne pouvons-nous pas coupler science et conscience et proposer un humanisme de réflexions critiques ?

La fécondation in vitro permet de contrôler la première semaine du développement embryonnaire. Le transfert dans l'utérus se fait généralement au 2ème ou 3ème jour, mais peut se faire tout au long de la 1ère semaine, même au stade blastocyte. Les embryons non transférés peuvent aussi être congelés à tous ces stades. En pratique, ils peuvent être utilisés pour un projet parental des géniteurs, être adoptés par un

4 Susanne C. 2010 Science et religion: guerre ou paix ? Le retour du créationnisme, aux larmes ... citoyens. Mémogrames, 524 p

5 Jugez plutôt "Sans Edwards, il n'y aurait pas un marché où sont vendus des millions d'ovocytes et il n'y aurait pas dans le monde un grand nombre de congélateurs remplis d'embryons ... qui finiront par être abandonnés ou par mourir" (Ignacio Carrasco de Paula, président de l'académie pontificale pour la vie).

autre couple, être détruits, entrer dans un projet de recherche (relatif au traitement de la stérilité, au développement embryonnaire précoce, aux cellules embryonnaires à usage thérapeutique, au clonage de cellules souches).

Clonage thérapeutique.

En ce qui concerne le clonage, les Eglises ont vivement réaffirmé l'essence de l'être vivant. Elles concluent, de manière presque théocratique, à une condamnation véhémente.

Les interdits absolus et définitifs veulent être des réponses à des angoisses existentielles, mais en même temps, ils imposent des limites aux libertés fondamentales. Défendre l'expérimentation humaine du clonage thérapeutique devient presque un délit d'opinion. Cependant, les possibilités de plus en plus précises de ce clonage commencent déjà à « amadouer » les positions absolutistes du début. Et les angoisses du départ font petit à petit place à des espoirs thérapeutiques.

L'évolution des sciences de la vie ne correspond plus aux présupposés religieux d'une intervention transcendante dans la vie humaine. Mais les Eglises continuent à influencer le politique par des a priori théologiques. Et les législateurs européens suivent parfois. Réels raisonnements ? Conscients ou inconscients? A moins que ce soit parfois de l'hypocrisie. Quel raisonnement tenir devant les recherches sur les cellules souches? Et leur formidable potentiel thérapeutique en tissus humains, sang, cœur, neurones... Comment expliquer qu'aux USA, en France (la loi de 2004 interdit toute forme de clonage, mais celle de 2006 permet une dérogation jusqu'en 2011), en Allemagne, en Autriche et en Italie, il soit interdit de produire des cellules souches embryonnaires, mais qu'elles puissent être importées! Hypocrisie! Non? Comment expliquer que lorsque Philippe Busquin était commissaire européen à la recherche (1999-2004), il ait dû répondre à des attaques aigües et se justifier devant une conférence d'évêques à propos de l'utilisation potentielle d'embryons surnuméraires dans le cadre des recherches sur les cellules souches?

Le statut de l'embryon est naturellement le point d'achoppement de ces débats. Personne à part entière ou



simple matériel biologique ? Comme personne potentielle en devenir, il peut être naturellement protégé, mais pas instrumentalisé ou commercialisé. Est-il si difficile de concevoir, si le couple responsable d'embryons surnuméraires donne son autorisation, que ceux-ci servent à la recherche médicale ? Toute recherche médicale a pour objet d'expérience l'humanité, des adultes en terme général, des enfants en terme de recherche pédiatrique, des personnes âgées en terme de recherche gériatrique. Comment expliquer que l'on déclarerait que l'embryon est une personne mais « non expérimentable », même s'il n'a d'autre avenir que la mort ? Et est-ce mieux de laisser mourir cette « personne » en supprimant sa cryopréservation ? Le refus théologique de l'Eglise catholique est incompréhensible.

« ..., la thérapie cellulaire est actuellement en extrême effervescence. Elle porte en elle d'énormes espoirs en médecine dite « régénérative », dont le but est la maîtrise de la culture des « cellules souches », qui sont dotées du potentiel de former -théoriquement- tous les tissus de l'organisme. Mentionnons pour terminer que les méthodes de culture de cellules humaines sont au cœur

des applications de thérapie génique. Les espoirs sont immenses et les découvertes futures escomptées seront utiles pour de nombreux champs d'application dans le domaine des thérapies qui dépendent du génie cellulaire. Ces approches présentent toutes les conditions pour susciter la plus vive opposition des créationnistes. Toucher aux cellules souches et donc aussi à l'embryon, vous n'y pensez pas, même s'il s'agit seulement de recherche! Et quant aux applications, cela équivaut à se substituer en quelque sorte au « créateur » ou tout au moins à jouer à l'apprenti sorcier pour réparer les défauts de la « divine fabrication » 6

Au lieu de vouloir interdire ces « manipulations » de manière absolue, mieux vaudrait développer une culture scientifique dans nos sociétés pour éliminer des préjugés et des perceptions erronées. On ne peut nier que raison et progrès sont les promesses de la modernité et que les progrès de la science, les avancées technologiques et celles de la

6 Sand Georges et John Werenne 2010 Le créationnisme face aux biotechnologies Dans Evolution et créationnisme. Ed. Paul Danblon, Georges Sand, Charles Susanne et Jacques Lemaire. Espace de libertés, 29-39 médecine ont permis d'alléger la vie de l'être humain et indirectement le développement progressif des droits de l'homme. « En libérant l'homme du mystère, en désenchantant le monde, la science a permis l'émergence d'une conception égalitaire de l'homme. Elle a favorisé l'avènement des modes démocratiques de gouvernement.... L'efficace de la science, en dépit des mésusages qui en ont été trop souvent faits, a été véritablement dans le sens de la libération de l'homme» {C. Javeau, 1986}.

Le rejet de la démarche scientifique est l'une des menaces les plus sérieuses contre les droits de l'homme.

Charles Susanne

⁷ Claude Javeau 1986 Leçons de sociologie. Méridiens Klincksieck

Belges/Belgen Quelles différences ?

Est-il possible de donner un point de vue « flamand » sur l'actualité et de ne pas parler de la formation d'un gouvernement, ou plus exactement de la non-formation d'un gouvernement ? Depuis des mois, nous constatons que les différences sont tellement grandes que l'existence du pays semble vraiment mise en question. Quelles différences y-a-t-il entre le nord et le sud du pays, en dehors des langues? Le Nord serait plus conservateur, le Sud plus progressiste. Est-ce vrai ? Les élections ne le prouvent-elles pas ? Je crains que la réalité ne soit plus complexe.

e vote en Flandre est plus conservateur, voire nationaliste, mais cette affirmation semble contredite par certains faits, par exemple, l'attitude envers l'euthanasie. Les chiffres nationaux montrent une grande différence entre le nord et le sud. Il est indiscutable que l'attitude est plus ouverte, qu'il est plus facile d'enregistrer les décès après euthanasie en Flandre alors que je suis persuadée que la volonté de mourir dans la dignité ne diffère pas d'une région à l'autre. Il y a surtout beaucoup de clichés : la Flandre rurale, catholique, conservatrice, sans culture... La Wallonie progressiste, plus sécularisée, faisant partie d'une grande culture,...

Des recherches prouvent que les différences ne sont pas si grandes : le catholicisme est toujours la religion majoritaire mais la laïcité progresse dans toute la Belgique. On parle même de 30% de laïques! La religion ne figure qu'à la cinquième place des valeurs importantes du Belge moyen et il va de soi que les scandales des abus sexuels de l'Eglise catholique ont encore affaibli sa position. La confiance que les citoyens avaient envers l'Eglise diminue de plus en plus. Et cela dans le pays entier. Nous pouvons conclure que les grandes différences ne sont pas là!

Un autre cliché veut que les Wallons soient plus royalistes et les Flamands républicains. J'avoue que je ne connais pas de chiffres à propos des royalistes francophones mais alors que pas mal de Flamands sont très critiques envers le comportement de certains membres de la famille royale et trouvent qu'ils devraient travailler au lieu de recevoir des dotations, je suis persuadée que beaucoup de Flamands sont d'avis que la monarchie doit continuer à jouer un rôle. Il n'y a pas de grand mouvement républicain.

Mais alors, la Belgique ? Bien que plus de 30% de Flamands aient voté pour la NVA, je ne crois pas que ces électeurs veuillent tous l'indépendance de la Flandre. Une réforme oui, mais pas la fin du pays. Ou seulement s'il n'y a pas de solutions pour les problèmes actuels.

Je cherche les différences mais je réalise que - à part la langue - je ne les trouve pas. Je dois ajouter que je ne connais pas les similitudes - à part la même carte d'identité. Pourtant, pour les Français, nous sommes tous « des petits Belges » et on parle « le belge ». Pour les Hollandais, nous sommes tous « de gekke Pelgen » qui parlent « belgisch » (ou vlaams, mais surtout pas du néerlandais).

Je me rends compte que je ne connais plus la Wallonie, je ne sais pas ce que les journaux francophones publient sur la Flandre et ses habitants et je suis certaine qu'on retrouve le même phénomène de l'autre côté de la frontière linguistique. Et les Bruxellois dans tout cela? Voilà un autre cliché: quand les Flamands parlent des Wallons, ils parlent des francophones, ce qui ne facilite pas les discussions.

Que faire ? Comme souvent, c'est dans l'éducation que pourront se trouver des solutions : les « écoles d'immersion », j'en suis jalouse ! Et pourquoi ne pas reprendre la bonne habitude d'envoyer des enfants, des jeunes, pour des vacances dans un milieu de « l'autre langue » ? Et pourquoi pas un jumelage entre une régionale du CAL et une organisation semblable membre de l'UVV ?

Je ne me fais pas d'illusions! Cela ne nous aidera pas dans la crise actuelle mais peut-être serions-nous capables d'éviter des crises politiques, ou communautaires dans le futur...

> Sonja Eggerickx Présidente de l'UVV

Science et religion: guerre ou paix?

Retour du créationnisme, aux larmes... citoyens.



riest chez « Mémogrames », les Céditions de la mémoire, d'inspiration laïque, que notre ami Charles Susanne a publié ce que je n'hésiterai pas à qualifier de véritable « somme ». Une « somme » qui - si j'ose dire - synthétise (il s'agit d'une « brique » de plus de cinq cents pages!) ses réflexions, discussions, mises au point, précisions, mises à jour au sein d'une équipe de chercheurs scientifiques et rationalistes, durant de longs mois, face à ce qu'ils appellent avec raison le retour du créationnisme.Quiconque voudra désormais s'initier à la culture anthropologique (ou la revisiter) devra se plonger dans la lecture ou la consultation de cette fondamentale mise au point : il y sera très rigoureusement informé sur la génétique, la paléontologie, la biochimie, l'embryologie, la géologie, l'éthologie, bref toutes ces disciplines qui éclairent l'idée force de l'ouvrage : l'évolution. Le lecteur, s'il est rationaliste, se verra conforté dans sa vision du monde sinon athée, du moins agnostique, qui est celle d'un réel expliqué par lui-même, à savoir le matérialisme, et le « croyant » intellectuellement honnête ne pourra qu'y adhérer, du moins par méthode : « la méthodologie scientifique est caractérisée par le matérialisme dit méthodologique » rappelle Charles Susanne dans son introduction.

Une « somme » disions-nous. En effet, l'auteur rappellera et les mythes créationnistes et la résistance philosophique dès l'Antiquité, tout comme l'installation durable de la théorie du « dessein intelligent », laquelle caractérisait encore, comme le montre notre ami, les idées de Buffon et de Linné. Des chapitres entiers, denses et précis, relateront les progrès, mais aussi les luttes contre les dogmes fixistes et la vision statique de la nature : le transformisme sera une recherche obstinée, mais aussi un combat. Le lecteur s'en doute : pour Charles Susanne, enfin Darwin vint : « une révolution théologique pire que celle liée à Copernic et Galilée ».

Le lecteur studieux qui, comme nous le disions, voudra revisiter ou faire le point sur la « spéciation », son origine, son évolution devra faire face à de copieux chapitres qui aborderont aussi l'évolution....de la théorie de l'évolution en biologie, en écologie, en paléontologie et surtout en génétique, lesquelles aboutissent à ce que l'auteur appelle la théorie synthétique de l'évolution. Signalons qu'il

se veut très complet, encyclopédique même, et ne fait pas l'impasse sur ce qu'on a appelé le darwinisme social, l'eugénisme et le racisme, tout un programme réactionnaire auquel le père de la théorie de l'évolution s'est, de fait, toujours fermement opposé.

Charles analyse aussi impitoyablement les différentes expressions du créationnisme, depuis les plus littéralistes jusqu'à celle plus insidieuse du « dessein intelligent ». et ce qu'il nous dit de ces enseignements tantôt rigoureusement réactionnaires ou plus hypocrites aux Etats-Unis, mais ailleurs aussi, un peu partout dans le monde « mondialisé », tous marqués par différentes et....riches offensives d'un retour du religieux, devrait unir une résistance laïque organisée, d'autant que le créationnisme a, à l'évidence, partie liée avec le programme d'ensemble de la droite extrême, ou pire encore.

Avec une rigueur militante exemplaire, Charles Susanne nous détaille l'imposant arsenal des lobbies religieux de toute inspiration. Il souhaite, comme nous, la mise en place de cette résistance qui passe par le combat pour les principes laïques sociétaux : la séparation des Eglises et de l'Etat, un enseignement public au cursus rigoureusement scientifique qui sépare clairement les magistères, la neutralisation des passions partisanes et identitaires. Un ouvrage, le lecteur l'aura compris, qui est un moment important de l'histoire des idées, une manière de classique, et ce qui ne gâte rien, un combat fondamental.

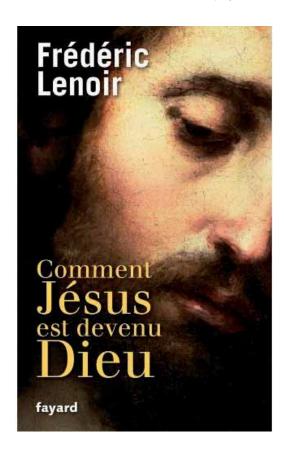
Roger Thirion

Note: Nous ne voudrions pas dissimuler que le travail de Charles est rigoureux et que sa lecture suppose que l'on soit studieux....et persévérant. Avec sagesse, l'auteur a rassemblé en annexe les développements les plus « durs »! Dans le même ordre d'idées, nous recommandons la lecture du numéro 447 de « La Recherche » qui traite entre autres de « Dieu et la Science » et de « Pourquoi la religion est inutile pour explique l'Únivers ». ronique Le Ru, maître conférence en philosophie à l'Université de Reims, explique comment savoir s'est séparé de croire. Les étapes : la mise en place du postu-lat d'objectivité de René Descartes, qui a remis en question l'idée que la science était au service de la théologie ; deux siècles, ensuite, ont été nécessaires pour que philosophes et scientifiques parviennent à faire prévaloir cette distinction. Elle insiste sur le fait que le mouvement créationniste du « dessein intelligent » tente de faire croire que cette histoire n'a pas existé ...Le moins qu'on puisse en dire est que l'imposant travail de Charles nous offre la brillante démonstration du contraire, mais aussi que le combat est loin, très loin d'être terminé.

Frédéric Lenoir

Comment Jésus est devenu Dieu

Librairie Arthème Fayard, 2010; 325 pages



Frédéric Lenoir est l'auteur du roman L'Oracle della Luna, paru en 2006 chez Albin Michel, mais c'est le philosophe et le directeur de la revue Le Monde des religions qui revisite le phénomène Jésus dans ce dernier ouvrage avec un réel talent car il n'est pas évident de rendre compréhensible l'embrouillamini des croyances qui se mettent en place à coup d'excommunications et d'anathèmes au cours des quatre premiers siècles « après Jésus-Christ ».

F. Lenoir voit trois séquences chronologiques dans le processus aboutissant à la divinisation de Jésus : d'abord la manière dont celui-ci était perçu par ses contemporains ; ensuite sa pluralité, si on me permet le mot, à partir du 2º siècle et de l'expansion de la nouvelle religion au sein du monde qui recevra ultérieurement l'étiquette péjorative de « païen » ; enfin, avec la volonté impériale de Constantin de mettre fin au désordre spéculatif et aux troubles publics qui en découlent, la formulation de décrets conciliaires définissant le statut de « l'homme-Dieu ».

Ces trois séquences sont elles-mêmes pour le moins complexes, nourries d'équivoques et de contradictions, la révélation (au sens photographique du terme) de l'image Jésus variant non seulement dans le temps mais aussi dans l'espace : la sensibilité de l'Eglise d'Antioche n'est pas celle de l'Eglise d'Ephèse, les rivalités étant aussi fortes, conceptuelles autant que matérielles, entre Alexandrie et

Constantinople. Quant à l'Eglise de Rome, en ces siècleslà, elle est philosophiquement plutôt à la traîne, le souci majeur étant de faire reconnaître la primauté de son évêque sur tous les autres : la ville fut « le siège de saint Pierre », ce qui ne peut qu'être admis comme argument suprême de légitimité et respect de celle-ci...

Tentons de mettre en évidence quelques éléments parmi les plus cruciaux de ces trois séquences. En ce qui concerne la première, Yeshoua - prénom qui se traduit par « Dieu sauve » - est issu d'une famille modeste mais relativement nombreuse, il est de religion juive, circoncis et d'observance pieuse. Prédicateur, quérisseur, il se prétend, si l'on en croit les évangélistes, à mi-chemin entre Dieu et l'être humain, ce qui est source de scandale parmi les instances religieuses : il s'adresse familièrement à l'Unique en lui donnant du « Abba », c'est-à-dire « papa » en araméen ; de plus, en se présentant comme le fils de Dieu, il fait sienne une dénomination qui, dans la Bible hébraïque, désigne les anges... Par ailleurs, il est suspect aux yeux de l'occupant romain car en se laissant appeler « messie », autrement dit « oint », il se situe dans la lignée des rois d'Israël dont l'onction était une forme de sacre ; appelant au règne de Dieu sur le peuple d'Israël, il rejette de facto l'autorité romaine. De là, découle sa condamnation lors de son procès, sur base de l'accusation séditieuse de « roi des juifs ». Ce Jésus, pas plus que son entourage, ne cherche donc pas à fonder une nouvelle religion ni même à réformer celle du peuple juif : au contraire, il prône un retour aux fondamentaux hébraïques, qui doivent être approfondis et « accomplis ». Ce qui paraît en contradiction dans les textes que le christianisme a admis comme base doctrinale est dû au fait qu'ils ont été rédigés bien après la mort de Jésus, que certains passages ont pu être manipulés afin de l'emporter dans des polémiques ultérieures entre communautés chrétiennes. Et puis, n'oublions pas le rôle de Paul qui, en désaccord avec le noyau primitif de « judéo-chrétiens », fonde, lui, un christianisme à usage universel : c'est là le sens du mot « catholique ». Ce christianisme se défait des pratiques cultuelles telles que la circoncision ou la nourriture kasher et donc de ses racines judaïques. Une étape à venir sera que la religion juive devienne totalement étrangère au christianisme qui considèrera le peuple où il a pris naissance comme déicide...

La deuxième séquence couvre les 2° et 3° siècles. Pour ne pas nous perdre dans des aspects aussi intéressants que la dynamique organisationnelle de l'Eglise, le statut sociologique des chrétiens, connoté négativement à cause de leur refus de rendre hommage à l'empereur, ou encore la relativisation du nombre des victimes des périodes de persécution, qui s'accompagnent d'apostasies, conser-

vons le fil de la nature de Jésus. Paul avait déjà ébranlé le monothéisme judaïque en attribuant à ce dernier le titre de « Seigneur » (*Kyrios*, en grec), terme choisi pour désigner Dieu dans la version grecque de la Bible, la Septante, qui date du 3º siècle avant notre ère. L'auteur de l'évangile attribué à Jean récupère dans la Genèse la notion d'Esprit en tant que force agissante de Dieu tout en l'investissant d'une mission nouvelle, celle de successeur de Jésus sur terre faisant perdurer sa présence auprès des croyants et assurant leur défense...

Les différentes « écoles » se disputant à propos de la manière de concevoir le christ Jésus ont reçu des appellations qui, à l'époque, étaient agressives et polémiques : docétisme (Jésus n'est pas un humain), adoptianisme (il est impossible que le Verbe se soit incarné), monarchianisme (le Père est le fils), subordinatianisme (le Fils est inférieur au Père). Jésus peut ainsi être à la fois humain et divin, il peut aussi être fils de Joseph et non du Père céleste, on le voit en ange, il perd son historicité pour devenir un Christ métaphysique avec les gnostiques. Marcion rejette ses origines juives ; Mani, l'inventeur du manichéisme, prétendra que Jésus n'était que son propre annonciateur... F. Lenoir hésite à parler de polyphonie ou de cacophonie.

Faire l'unité entre toutes ces conceptions était ressenti comme matériellement impossible car nécessitant une assemblée en un même lieu des « figures de proue » du christianisme d'Orient et d'Occident : la nouvelle religion est encore illicite et les Eglises sont jalouses de leur autonomie. Des conciles régionaux ont bien lieu mais qui ne s'accordent que peu entre eux. Cependant, ce qu'on a appelé la Grande Eglise réussit petit à petit à asseoir son autorité, par l'efficacité de son organisation, entre autres sociale, par sa détermination malgré les embûches étatiques, par sa doctrine qui s'affine, et ainsi à constituer un groupe puissant avec lequel le pouvoir romain va bientôt devoir composer.

Les 4e et 5e siècles forment la scène de la troisième séquence qui s'ouvre avec Constantin et la légende du chrisme (formé de l'assemblage des lettres grecques chi et rho) accompagné de la formule « la victoire est dans ce signe ». Par cette victoire, Constantin réunifie l'Empire occidental en 312 ; il devra attendre 324 pour être maître de l'ensemble, Orient et Occident. Dès le début de son règne, il fait du christianisme la religion privilégiée mais, en bon organisateur, il pousse les dignitaires à en unifier le contenu doctrinal. Or, en ce début de 4e siècle, les dissensions sont loin d'être négligeables du fait du charisme d'un prêtre d'Alexandrie, Arius, pour qui le Père est seul Dieu ; le Fils, ayant été créé, est sans doute parfait mais pas divin... Excommunié lors d'un concile régional, Arius se rend en Palestine puis en Anatolie qu'il embrase par la « querelle arienne ». Homme d'ordre et d'autorité, Constantin ne peut supporter ces perturbations au sein de « son » Eglise et convogue le premier concile « œcuménique » à Nicée, en mai 325, dans le palais impérial, sous haute surveillance militaire. Il en sortira un texte, le « symbole de Nicée », qui donne le Fils comme engendré du Père, « vrai Dieu né du vrai Dieu », et qui se centre sur l'union de trois personnes en un seul Dieu, ce qu'on a appelé le « mystère trinitaire »...

Il s'agit là encore et toujours du texte fondamental de la doctrine chrétienne. Mais cela n'alla pas sans faire nombre de vagues, Arius fut un temps réhabilité et l'arianisme se répandit parmi les peuples germaniques qui bientôt entreront dans l'Empire. Après le bref épisode de retour aux pratiques antiques avec l'empereur Julien que les chrétiens surnommeront l'Apostat, il fallut encore nombre de réunions politico-religieuses avant de stabiliser le texte élaboré à Nicée. Mais le contexte change : avec le décret de Théodose, en 380, le christianisme est désormais seule religion officielle de l'Empire avant de devenir religion d'Etat en 391, avec interdiction des autres cultes, ségrégations et pogroms envers les non-chrétiens.

F. Lenoir relate encore les querelles et valses-hésitations du 5° siècle, entre autres à propos de la « mère de Dieu », ainsi que les intrusions répétées des empereurs dans les affaires religieuses, en ce compris la stipulation de l'orthodoxie par rapport aux déviances hérésiarques.

L'ouvrage de F. Lenoir n'est bien entendu pas unique en son genre : la littérature à propos des débuts du christianisme est foisonnante et les angles de vue très variés, ce qui permet de recouper les informations et de se faire sa propre « religion ». Citons dans ce but le *Jésus sans* Jésus de Gérard Mordillat et Jérôme Prieur¹, sous-titré La christianisation de l'Empire romain. Ces deux auteurs, écrivains et cinéastes, auteurs de séries télévisées sur les origines du christianisme, traitent leur sujet dans un style journalistique et avec une verve joyeusement iconoclaste, tout en étant très documentés. Une phrase au passage : « Le christianisme a pu s'installer comme un coucou dans le nid de l'Empire romain». Plus spécialisé, Le jour où Jésus devint Dieu, de Richard E. Rubenstein² traite en effet de « L' 'affaire Arius' ou la grande querelle sur la divinité du christ au dernier siècle de l'Empire romain ». Polymnia Athanassiadi, professeur d'histoire ancienne à l'Université d'Athènes, apporte l'éclairage d'une spécialiste de culture grecque orthodoxe dans Vers la pensée unique : La montée de l'intolérance dans l'Antiquité tardive³. On retrouvera avec plaisir le « livre de bonne foi d'un incroyant », ainsi qu'il est écrit en 4e de couverture, de l'historien de la civilisation gréco-romaine Paul Veyne : Quand notre monde est devenu chrétien, 312-3944. La dernière partie de cet ouvrage s'interroge à propos des racines chrétiennes de l'Europe avec comme base théorique qu' « une religion est une des composantes d'une civilisation, elle n'en est pas la matrice, même si elle a pu quelque temps lui servir de désignation conventionnelle, être son nom de famille : « la civilisation chrétienne».

Guy Jaspart

Prochaine chronique : Massimo Montanari, Le manger comme culture.

2

Coédition Seuil-Arte, 2008.

Traduction française : éditions La Découverte, 2004.

³ Les Belles Lettres, 2010.

⁴ Editions Albin Michel, 2007. Disponible actuellement en collection de poche.



Suite de la page 4

pitoyables⁷ pour rendre étanches ses frontières ou emprisonner, en vue de les expulser, les migrants qui étaient parvenus à les franchir.

En Belgique, depuis 1974, fin de l'immigration « officielle », les politiques se focalisent sur la problématique des demandeurs d'asile et des « sans-papiers ». Bien que notre pays ait signé les conventions et traités internationaux garantissant le respect des droits humains fondamentaux, leur violation a été constante depuis une soixantaine d'années. Obsédées par la peur du « tropplein », les Autorités belges n'ont pas hésité à braver les arrêts des cours et tribunaux nationaux ou internationaux rendus contre les décisions arbitraires d'expulsion ou les traitements « inhumains et dégradants » infligés à des immigrés. L'Office des étrangers, agissant quasi sans contrôle démocratique, a été coutumier de ces pratiques couvertes par les gouvernements successifs et parfois par l'institution judiciaire. Ainsi, par exemple, le 5 octobre 1999, 78 Tziganes slovaques étaient expulsés dans des conditions honteuses, après avoir été piégés quelques jours plus tôt par les polices de Gand et de Tirlemont et malgré une injonction de la Cour européenne de Justice exigeant de surseoir à leur expulsion⁸.

De plus, jusqu'à décembre 2009, des enfants accompagnés ou isolés ont été systématiquement emprisonnés dans des centres fermés en violation de la législation internationale⁹. Aujourd'hui, cette mesure scandaleuse n'est

que suspendue. Que dire d'ailleurs de ces camps d'internement, entourés de barbelés, comme le sinistre 127bis, situé en bordure de piste de l'aéroport de Zaventem, où sont entassés des demandeurs d'asile, en attente d'une aléatoire décision d'admission ou des « sans-papiers » en instance de « déportation »¹0? Le film *Illégal* décrit cet enfer avec un réalisme bouleversant.¹¹ Que dire aussi de ces expulsions forcées qui donnent lieu trop souvent à des comportements ignobles de la part de certains policiers tortionnaires¹²?

Il est temps que chacun prenne conscience de ce déni permanent d'humanité et de légalité dont se rendent coupables la Belgique et maints pays de cette Europe, volontiers donneuse de leçons de droits humains. Il est temps aussi de comprendre que des personnes qui sont prêtes à s'exposer à d'énormes dangers pour s'expatrier ne le font jamais de gaîté de cœur mais parce que les risques mortels seraient infiniment plus grands si elles restaient dans leur pays.

C'est pourquoi, si l'on veut que ces mouvements gigantesques de population se réduisent, c'est aux causes qu'il convient de s'attaquer. Et ces causes, les pays occidentaux en sont largement responsables, eux qui continuent à piller le Tiers Monde avec la complicité de régimes politiques prédateurs qu'ils ont largement contribué à mettre en place et à soutenir.

La Hulotte

Ta directive intitulée « Normes et procédures communes concernant le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier », votée par le Parlement européen le 18/6/08, malgré un énorme mouvement d'opinion défavorable, et qui organise la détention et l'expulsion des immigrés « illégaux » dans l'UE, prévoit notamment la possibilité d'enfermer ceux-ci jusqu'à 18 mois avant leur expulsion, mais aussi de rapatrier de force des mineurs non accompagnés.

⁸ Voir le Rapport 2000 de la *Ligue des Droits de l'Homme,* pp.79-80 ainsi que ML n°125, déc.99, p.2.

⁹ Notamment l'article 37 de la *Convention internatio*nale relative aux *Droits de l'Enfant*. Ainsi le 12 oct.2006, la Belgique a été condamnée par la *Cour européenne de Justice* pour détention illégale et traitement inhumain d'une petite fille de 5 ans, enfermée puis expulsée de force vers le Congo.

¹⁰ C'est le terme administratif couramment employé par les services de police.

¹¹ Film d'Olivier Masset-Depasse où l'actrice Anne Coesens incarne une « sans-papiers » qui, arrêtée lors d'un contrôle, se voit plongée dans l'enfer d'un système impitoyable qui va tenter de la broyer.

¹² Chacun se souvient du cas de Sémira Adamu, étouffée à mort avec un coussin, le 22 septembre 1998, par des gendarmes chargés de l'escorter pendant son expulsion vers le Nigéria. Elle avait vingt ans. Ce coussin, interdit par le ministre de l'Intérieur Tobbak, avait été rétabli par son successeur Vande Lanotte.



Sport et jeunesse

Transport scolaire Tourisme

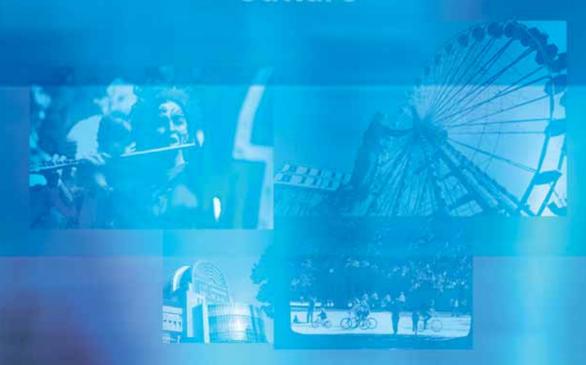
Enseignement et formation professionnelle

Relations internationales

Audiovisuel

Action sociale et cohabitation des communautés locales Insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

> Education permanente Culture



Avec le soutien de la Commission Communautaire Française

